

CORPUS **Corpus**
9 | 2010
La syntaxe de corpus

Françoise DORO-MEGY. — *Etude croisée de think, believe, croire et penser*. Numéro spécial de la collection *Linguistique contrastive et traduction*. Paris / Gap : Ophrys, 2008, 232 pages (incluant une bibliographie, un index des concepts, une table des matières), 23 €.

Bénédicte Guillaume



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/corpus/1954>
ISSN : 1765-3126

Éditeur

Bases ; corpus et langage - UMR 6039

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2010
Pagination : 293-302
ISSN : 1638-9808

Référence électronique

Bénédicte Guillaume, « Françoise DORO-MEGY. — *Etude croisée de think, believe, croire et penser*. Numéro spécial de la collection *Linguistique contrastive et traduction*. Paris / Gap : Ophrys, 2008, 232 pages (incluant une bibliographie, un index des concepts, une table des matières), 23 €. », *Corpus* [En ligne], 9 | 2010, mis en ligne le 13 juillet 2011, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/corpus/1954>

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

© Tous droits réservés

Françoise DORO-MEGY. — *Etude croisée de think, believe, croire et penser.*
Numéro spécial de la collection
Linguistique contrastive et traduction.
Paris / Gap : Ophrys, 2008, 232 pages
(incluant une bibliographie, un
index des concepts, une table des
matières), 23 €.

Bénédicte Guillaume

- 1 Le livre de F. Doro-Mégy (ci-après FDM) se fonde sur ses travaux de doctorat. Il s'agit d'un numéro spécial de la collection *Linguistique contrastive et traduction* dirigée par J. Guillemin-Flescher aux éditions Ophrys¹. Il est dédié à la mémoire de C. Bernigaud.
- 2 Dans l'introduction, FDM expose son sujet et les limites de ce dernier. Elle part de l'idée intuitive selon laquelle *think* serait l'équivalent du français *penser* tandis que *believe* correspondrait presque systématiquement à *croire*. Sans remettre en cause la correspondance évidente entre ces deux paires de verbes, FDM souhaite la mettre à l'épreuve d'un corpus bilingue, dans le but de montrer non seulement que les équivalences postulées sont loin d'être systématiques, mais également que des traductions par d'autres verbes ou expressions sont possibles.
- 3 Outre le problème de la traduction proprement dite, l'auteure s'intéresse à la subjectivité des prédicats en question, qui entraîne nécessairement une modalisation de l'assertion dans la mesure où de tels états internes ne sont pas accessibles à autrui. Ceci implique de s'intéresser aux enchâssements de propositions au sein de l'énoncé complexe. Enfin, FDM

envisage également d'utiliser son corpus dans le but de comparer et d'opposer les emplois de *think* et ceux de *believe*.

- 4 Néanmoins, la problématique principale est bien celle des contraintes de traduction, et la méthodologie employée est par conséquent celle de la linguistique contrastive, à savoir « analyser les traductions qui reviennent de façon systématique dans un corpus représentatif »² (p. 2). Le parti pris est d'étudier majoritairement le passage de l'anglais au français, comme le montre la constitution du corpus, qui comporte essentiellement des romans anglophones du xx^e siècle et leur traduction en français³. Ponctuellement, l'auteur prend également quelques exemples en français non issus de traduction (exemples pris dans la presse ou dans des romans, notamment pour ces derniers en ayant recours au corpus électronique Frantext), mais ceux-ci ne sont alors pas traduits en anglais. Le corpus comporte enfin quatre romans français et leur traduction commerciale, ainsi qu'un corpus bilingue français-anglais de l'université de Montréal, mais il est dans l'ensemble peu question de la traduction du français vers l'anglais.
- 5 Le premier chapitre de la première partie est consacré à la spécificité des prédicats subjectifs. Un prédicat est dit subjectif s'il a « un fonctionnement subjectif lorsqu'il renvoie à un état interne qui ne peut être asserté que par le sujet affecté par cet état » (p. 15). FDM profite également de ce premier chapitre pour présenter son cadre théorique, la Théorie des Opérations Énonciatives d'A. Culioli (ci-après TOE), et en particulier les concepts pertinents à son étude. La présentation en est claire mais souffre néanmoins de l'absence de schémas, pourtant pertinents lorsqu'il s'agit par exemple de présenter le domaine notionnel (pp. 16-17), ou encore le concept d'altérité (p. 27 et suivantes), d'autant plus que le recours à de tels schémas est fréquent chez les auteurs culioliens⁴ ; ce point pourra handicaper le lecteur qui n'est pas déjà familier avec la TOE.
- 6 Les verbes d'attitude propositionnelle ont souvent été étudiés dans le cadre de théories logico-sémantiques, qui s'intéressent notamment à la valeur de vérité des propositions ainsi introduites. Telle n'est pas là l'approche que souhaite avoir FDM. Dans son optique, la TOE constitue un cadre particulièrement adapté dans la mesure où elle permet notamment de faire la différence entre assertion (qui consiste à assigner une valeur positive ou négative à un énoncé donné) et modalisation (qui est une opération d'évaluation de la relation prédicative). L'assertion est donc un cas particulier de modalisation. Ainsi, FDM considère que toute proposition complément d'une principale comportant les verbes *think* ou *believe* à un mode fini est nécessairement non-assertive dans la mesure où la présence d'une telle principale constitue une modalisation du contenu de la subordonnée, qui met ce dernier en deçà d'une assertion indépendante – et ce, même lorsque la nuance exprimée est la certitude. En effet, la présence même d'un verbe d'opinion implique que la valeur complémentaire de *p*, notée *p'*, n'est pas totalement écartée. Or, la manière dont cette dernière est prise en compte, c'est-à-dire en termes techniques le statut de l'altérité, permet de définir plusieurs cas de figure correspondant à diverses nuances exprimées par les verbes qui intéressent l'auteure (pp. 27-32) : altérité des valeurs (*p'* n'est pas exclu et le quantitatif est prépondérant ; ceci correspond essentiellement au non-certain), altérité qualitative (*p'* n'est pas exclu et le qualitatif est prépondérant ; ceci s'applique notamment aux énoncés dont la prise en charge, particulièrement subjective, dépend de l'énonciateur à qui on l'attribue), altérité radicale (il y a opposition radicale, rupture, entre l'opinion de l'énonciateur et l'opinion attribuée au sujet du verbe d'opinion : on ne se contente plus de ne pas écarter *p'*, on se situe en *p'*).

- 7 Par ailleurs, la TOE permet de théoriser le repérage interpropositionnel (la subordination) en dépassant le stade syntaxique. On part du principe que la relation prédicative constitutive de la subordonnée est enchâssée au niveau prédicatif et enchâssante au niveau énonciatif. En d'autres termes, si cette dernière est bien « subordonnée » en ce qui concerne la constitution syntaxique de l'énoncé, c'est elle en revanche qui sert de repère à la principale sur le plan énonciatif, et non l'inverse.
- 8 Dans le deuxième chapitre, FDM s'intéresse aux diverses constructions syntaxiques possibles de *think* puis de *believe*. Cette démarche, inspirée de celle des entrées de dictionnaire, s'en éloigne pourtant dans la mesure où la construction syntaxique est considérée comme partie prenante de l'identité lexicale du verbe, et peut de ce fait en modifier la valeur. En ce qui concerne le cas où *think* ou *believe* est suivi d'un complément propositionnel, on retrouve les trois types d'altérité déjà évoqués. Ainsi, *believe* correspond à la prise en charge du contenu de la subordonnée, qui est préconstruit, par le sujet syntaxique (ce qui le rend proche d'une assertion). Ce verbe est donc particulièrement compatible avec l'altérité qualitative, et pas du tout avec l'altérité radicale. *Think* est en revanche plus propice à signaler la présence d'une forte altérité entre les points de vue du sujet syntaxique et du sujet énonciateur ; il est donc compatible avec l'altérité radicale (valeur contre-factive), mais l'est également avec les deux autres types d'altérité (altérité des valeurs en contexte non-certain, ou bien altérité qualitative lorsqu'il renvoie à une modalité appréciative).
- 9 Par la suite, FDM s'attaque à la caractérisation de *penser* et de *croire*, en s'appuyant comme pour *believe* et *think* sur leurs constructions syntaxiques et en tentant de cerner leur identité lexicale. On note un certain parallélisme entre les emplois intransitifs et prépositionnels de *think / penser* et de *believe / croire*. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'étudier les emplois dans lesquels ces verbes introduisent une subordonnée, et donc de les associer aux différents types d'altérité, les différences entre les paires supposées *think / penser* et *believe / croire* apparaissent manifestes puisque, cette fois-ci, c'est *croire* qui est associé à la forte altérité (i. e. altérité des valeurs ou altérité radicale – là où, en anglais, c'est plutôt *think*), tandis que *penser*, pour sa part, convoque en général une altérité qualitative. Par ailleurs, *penser* + complément propositionnel indique qu'il y a reprise d'une relation antérieure préconstruite, comme c'est le cas avec *believe*. L'auteure en conclut que *penser* construit une problématique du point de vue, tandis que *croire* met en avant une problématique de la validabilité.
- 10 La deuxième partie permet à FDM d'aborder l'étude contrastive proprement dite. Ainsi, le chapitre trois se concentre sur les traductions de *think* et *believe* à la première personne du présent. L'auteure met au jour un certain nombre de critères dans l'énoncé de départ (nature de la relation dans la complétive, co-référence ou non des sujets, place des expressions *I think / I believe* au sein de l'énoncé...) permettant de prédire la traduction en français, les correspondances s'expliquant par les éléments d'analyse exposés dans la première partie. Pour prendre quelques exemples concrets, lorsque *I think* porte sur la validation d'une relation selon des critères entièrement subjectifs, une traduction en *je crois que* s'impose dans la mesure où *je pense que* indique pour sa part une plus grande stabilité sur le plan quantitatif. La place de la modalisation d'assertion joue également dans les deux langues un rôle déterminant, mais le mécanisme en est différent dans chacune des langues. Il n'est ainsi pas rare que *I think* postposé en anglais soit traduit par l'expression *je crois que* nécessairement antéposée : si le contexte de l'énoncé est subjectif, le qualitatif prime, et en français cela bloque la position finale, contrairement à ce qui se

passer en anglais. Dans certains cas, la meilleure solution est de ne pas traduire : c'est le cas notamment lorsque la subordonnée exprime la modalité appréciative ; en français, cela suffit à signaler une prise en charge de ce contenu par l'énonciateur, tandis qu'en anglais le repérage est généralement explicite. Par ailleurs, *I think* est régulièrement traduit par *je pense que* lorsque le quantitatif est considéré comme acquis tandis que l'opération mise en œuvre par l'emploi du verbe est essentiellement de type qualitatif, par exemple dans une évaluation appréciative.

- 11 Pour sa part, *I believe* est différent de *I think* dans la mesure où il construit une origine externe de la relation prédicative, basée sur une relation préconstruite, là où *I think* construit une origine interne dont le sujet énonciateur est responsable, d'où les différences de traductions.
- 12 FDM passe en revue un grand nombre de cas de figure et les illustre abondamment d'extraits de son corpus anglais-français. L'auteure démontre ainsi de manière convaincante que le choix entre *croire* et *penser* en ce qui concerne la traduction dépend de l'interaction d'un grand nombre de critères, et ne peut de ce fait en aucun cas être réduit au problème du degré d'assertivité des expressions.
- 13 Par la suite, FDM complexifie les critères pris en compte, en s'intéressant notamment à l'impact de la négation *not* sur *I think* et *I believe* dans la principale (chapitre 4) ou encore à celui de l'emploi du prétérit dans cette même principale (chapitre 5). Dans le premier cas de figure, il s'agit en réalité d'un phénomène de montée de la négation, bien connu depuis les générativistes ; la négation portant en réalité sur le contenu de la subordonnée, il ne s'agit pas de nier un point de vue ou une croyance mais bien de dire que l'on pense / croit que tel événement décrit dans la complétive est peu probable ou même n'a pas eu lieu. Or, si la prise en compte de tels phénomènes permet de tester et d'affiner les observations déjà faites concernant le reste du corpus, elles tendent dans l'ensemble à confirmer ce qui a déjà été décrit en ce qui concerne chacun des quatre verbes.
- 14 Dans la troisième et dernière partie, FDM s'intéresse à l'emploi des deuxième et troisième personnes respectivement. Dans les deux cas, on note une dissymétrie entre le sujet énonciateur, qui affirme l'énoncé, et le sujet du verbe, qui est *a priori* le mieux placé pour évoquer ce qu'il croit / pense. Ainsi, pour la deuxième personne (chapitre 6), FDM observe une large prédominance de la tournure interrogative, notamment en ce qui concerne *think*, les exemples avec *believe* étant plus rares à la deuxième personne. En ce qui concerne la traduction de *you think* suivi d'une proposition, l'hypothèse de l'auteure est que le verbe sera traduit par *penser* dans le cas d'une interrogative équilibrée (l'énonciateur est neutre quant à la réponse attendue), et par *croire* lorsqu'il s'agit d'une interrogation biaisée (particulièrement une interrogation sans inversion sujet / auxiliaire, ou bien une interro-négative). On peut du reste regretter en ce qui concerne cette dernière catégorie que l'auteure n'ait pas abordé le cas des énoncés comportant des *question tags*, et ce d'autant plus que l'étude d'exemples confirmerait vraisemblablement son hypothèse concernant la prédominance de *croire* dans la traduction⁵. La prise en compte des énoncés avec *question tags* permettrait du reste de nuancer quelque peu le postulat de départ de FDM, selon lequel la tournure interrogative prédomine lors de l'emploi des verbes *think* et *believe* à la deuxième personne dans la mesure où l'énonciateur peut difficilement se porter garant de l'opinion d'autrui. Or, tout comme l'emploi d'un *question tag*, celui de tournures interrogatives (*a fortiori* lorsque celles-ci conservent une forme assertive, c'est-à-dire ne comportent pas d'inversion sujet / auxiliaire⁶) avec des verbes d'opinion tels ceux étudiés ici, semble traduire avant tout une

stratégie de l'énonciateur, qui tente ainsi de manipuler le co-énonciateur, sans réellement vouloir connaître son opinion. On remarque ainsi dans certains des exemples de FDM ne comportant pas d'inversion sujet / auxiliaire que l'énonciateur enchaîne sur le reste de son discours suite à l'emploi de l'interrogative sans laisser le temps au co-énonciateur d'y apporter une réponse (exemples 12, 13, 21). De ce fait, l'interrogation relève plutôt d'un certain opportunisme, et vise à établir un repérage en fonction du co-énonciateur qui a souvent moins pour but de lui donner la parole que de forcer son approbation (cf. Guillaume 2006). Il est vrai toutefois que la préoccupation de FDM est moins d'analyser les motivations profondes de l'énonciateur que leur incidence sur la traduction, ce qu'elle réussit du reste parfaitement à cerner en ce qui concerne ces exemples. Elle note également que la dissociation observée entre l'énonciateur et le sujet de l'énoncé en présence de prédicats subjectifs bloque le recours à une assertion au sens strict en anglais⁷, tandis que cela pose nettement moins de problèmes en français.

- 15 Concernant la troisième personne, un énonciateur rapporte les pensées / croyances d'un autre énonciateur, d'où la nécessité d'une réflexion sur les différents types de report de pensées. Par ailleurs, l'énonciateur rapporteur peut soit se montrer neutre vis-à-vis du contenu rapporté, soit prendre position, en général pour se démarquer de l'énonciateur rapporté en devenant un « pôle d'altérité contestataire ». Dans le deuxième cas, l'emploi d'une incise du type *he/she thinks* ou bien *he/she believes* permet non seulement d'identifier l'énonciateur rapporté, mais également de modaliser l'assertion en laissant entendre la voix de l'énonciateur rapporteur dans la dissension exprimée. Les deux paramètres (type de discours rapporté / nature de la prise en charge du contenu par l'énonciateur rapporteur) ont bien sûr des conséquences distinctes sur l'élaboration de l'énoncé comme sur sa traduction. Le discours indirect libre pose des problèmes spécifiques dans la mesure où il est un lieu privilégié d'ambiguïté et de mixité des repérages (cf. De Mattia-Viviès 2006). FDM s'attache néanmoins comme toujours à dégager minutieusement les éléments récurrents permettant de rationaliser les traductions analysées. En ce qui concerne le choix entre *penser* et *croire* dans la traduction, le premier est privilégié dans tous les types de report lorsque l'énonciateur rapporteur affiche de la neutralité vis-à-vis du contenu rapporté, tandis que *croire* est nettement plus compatible avec l'expression d'un pôle d'altérité contestataire (même si cet emploi contrefactuel de *croire* n'est en réalité pas le seul possible). FDM analyse également les adaptations stylistiques (ponctuation, place de l'incise) que nécessite le passage d'une langue à l'autre, dans la mesure où les différents types de report utilisés pour la représentation du discours intérieur ne sont pas totalement équivalents dans les deux langues. Cette absence d'équivalence se marque notamment au niveau de l'utilisation des temps (le prétérit anglais et le passé simple français ne repérant pas de la même façon la prise en charge énonciative, et le français connaissant de surcroît une opposition entre le passé simple et l'imparfait), et également au niveau de la subordination (l'alternance *that / Ø* n'ayant pas d'équivalent en français).
- 16 La conclusion générale reprend les principaux résultats en les mettant en perspective par rapport à la démarche contrastive. FDM propose de systématiser les régularités observées dans les traductions des deux verbes en fonction de la nature de l'altérité mise en œuvre. Il apparaît au final que toutes les personnes sont compatibles avec l'emploi de prédicats subjectifs, grâce à des ajustements intersubjectifs que les outils de la TOE permettent de bien mettre en évidence. L'auteure revient également sur le pseudo-parallélisme entre *think / penser, croire / believe*. S'il existe de nombreux points communs au sein de chacune

de ces paires, *think* et *croire* se révèlent proches dans la mesure où tous deux construisent une altérité forte, compatible avec la construction d'un « pôle d'altérité contestataire » par l'énonciateur. Dans le même temps, *believe* et *penser* marquent l'adéquation entre le sujet de l'énoncé et le contenu propositionnel (d'où une altérité moins forte).

- 17 Pour conclure, le livre de FDM démontre de manière convaincante que les quatre verbes auxquels il est consacré méritent bel et bien une « étude croisée⁸ » dans la mesure où ils se partagent de manière non symétrique un certain nombre de traits sémiqes et d'effets de sens en contexte, caractérisés par l'auteure au fil des pages. Ainsi, l'équivalence que l'on a tendance à postuler spontanément entre *believe / croire* et *think / penser* n'est certes pas fautive, mais beaucoup trop simpliste au regard de nombreux cas dans lesquels les propriétés mises en jeu dans le contexte appellent une traduction de *think* par *croire* ou bien de *believe* par *penser*, sans parler des nombreuses autres traductions possibles (*supposer, imaginer, à (mon) avis, pas de traduction, etc.*), auxquelles l'auteure consacre également une large part de l'étude des exemples.

BIBLIOGRAPHIE

- Bouscaren J. & Chuquet J. (1987). Grammaire et textes anglais. Guide pour l'analyse linguistique. Paris : Ophrys.
- Culioli A. (1990). Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations. Tome I. Paris : Ophrys.
- De Mattia-Viviès M. (2006). Le discours indirect libre au risque de la grammaire. Le cas de l'anglais. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.
- Deschamps A. (1999). « Essai de formalisation du système modal de l'anglais », in A. Deschamps et J. Guillemin-Flescher (éd.), Les opérations de détermination. Quantification / Qualification. Paris : Ophrys, 269-285.
- Dufaye L. (2009). Théorie des Opérations Énonciatives et modélisation. Paris : Ophrys.
- Gilbert E. (1993). « La théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli. », in P. Cotte (éd.), Les théories de la grammaire anglaise en France. Paris : Hachette Supérieur, 63-96.
- Guillaume B. (2006). Approche énonciative des questions tags en anglais contemporain. Numéro spécial des Cahiers de Recherche. Paris : Ophrys.
- Ranger G. (2007). « Le concept de frontière : applications en linguistique énonciative », in M. Beauviche (éd.), L'identité et ses frontières : approches croisées d'un malaise contemporain. Avignon : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

NOTES

1. Cette collection alterne les recueils d'articles (six tomes à ce jour) et les numéros spéciaux (dont le présent ouvrage constitue la neuvième occurrence), au sein desquels un auteur unique

développe un thème spécifique. Le travail de FDM s'inscrit dans la lignée d'autres études contrastives anglais-français parues dans cette même collection.

2. On peut regretter que FDM n'explique à aucun moment en quoi elle considère son corpus comme « représentatif ».

3. S'agissant de traductions commerciales, le problème de la qualité et de l'exactitude de ces dernières pourrait se poser. Néanmoins, à la lecture de l'étude de FDM, il n'y a pas d'obstacle à fonder une étude scientifique sur de telles traductions, sans doute parce que les items étudiés ici ne posent *a priori* pas de difficulté au traducteur, ce qui réduit le risque de transformation ou d'escamotage lors du processus de traduction.

4. Voir entre autres certains des articles d'A. Culioli (par exemple dans Culioli 1990), ainsi que les articles et ouvrages de J. Bouscaren et J. Chuquet (1987), A. Deschamps (1999), L. Dufaye (2009), E. Gilbert (1993), G. Ranger (2007), etc., pour ne citer que des anglicistes.

5. Nous nous intéressons nous-même au problème de l'emploi fréquent d'un *question tag* dans des énoncés comportant un verbe d'opinion à la deuxième personne (Guillaume 2006 : 53-7). Notre propos n'étant pas contrastif, nous ne proposons pas de traduction des exemples, mais après retour sur le corpus que nous avons utilisé, il ne fait pas de doutes que *croire* constituerait dans l'ensemble une traduction adéquate (voir notamment l'ex. 16 : *Rebecca* 51).

6. Il faut préciser que cette tournure est d'une manière générale moins fréquente en anglais qu'en français. Il ya donc une réelle congruence entre l'emploi de celle-ci, qui revient dans plusieurs des exemples que donne FDM dans ce chapitre, et la stratégie mise en place par un énonciateur employant *think / believe* à la deuxième personne.

7. Ceci est également vrai en ce qui concerne la partie déclarative d'un énoncé comportant un *question tag* (cf. Guillaume 2006 : 27-31 ; 92).

8. Là encore, un schéma récapitulant les principaux contextes et caractéristiques aurait pu apporter un plus en permettant sans doute de mettre en évidence de manière graphique en quoi les emplois des quatre verbes « se croisent ».

AUTEUR

BÉNÉDICTE GUILLAUME

Université Nice Sophia-Antipolis